

Reims, le 20 octobre 2020,

**Une prime de 1€ pour les tonnes de céréales engagées  
en certification environnementale niveau 2 ou HVE pour la récolte 2021**

Chers associés-coopérateurs,

Bonjour à tous,

Votre Conseil d'administration, réuni le 23 septembre, a décidé du versement d'une prime de 1€/t pour les tonnes de céréales engagées en certification environnementale niveau 2 ou HVE (Haute Valeur Environnementale) pour la récolte 2021.

Cette initiative concrète traduit des convictions fortes, portées depuis février 2019, et qui n'ont cessé de se renforcer au fil des mois.

- La montée en puissance continue de la démarche HVE, reconnue comme un socle commun référent pour les agriculteurs, porté par les pouvoirs publics, dans toutes les cultures,
  - la mobilisation de la profession céréalière et de tous ses instituts techniques,
  - la convergence de grands acteurs agroalimentaires pour certifier leurs propres labels sur ce socle commun,
  - ainsi que des signaux importants des pouvoirs publics sur la projection de la PAC,
- sont autant de raisons pour s'engager. Aujourd'hui, la certification environnementale niveau 2 devient la norme pour les démarches filières qualitatives.

Parce que vos efforts conduits depuis de nombreuses années en faveur d'une agriculture toujours plus durable et respectueuse de l'environnement méritent d'être reconnus, la démarche de certification environnementale contribue à réconcilier agriculteurs et consommateurs-citoyens.

Avec cette prime, nous souhaitons lancer un signal aux associés-coopérateurs, qui désirent s'engager dans cette démarche de progrès. Nous les accompagnerons pas à pas avec nos équipes et les Chambres d'agriculture de la Marne et de l'Aube, avec lesquelles nous venons de nouer un partenariat pour mutualiser le coût de la certification collective. D'autres partenariats sont en cours de construction. VIVESCIA veut aussi adresser un signe de reconnaissance à tous ceux qui sont déjà certifiés.

---

*\* Sur présentation du justificatif de certification environnementale niveau 2 au 30 juin 2021*

*Soutien uniquement sur R21 : il n'est pas prévu à ce stade un engagement sur les récoltes post R21*

*Règlement de la prime en fin de campagne*



Nous vous invitons à vous rapprocher, dès maintenant, de votre technicien pour toute précision relative aux modalités d'accompagnement. Vous pouvez également retrouver toutes les informations utiles sur [www.arterre.net](http://www.arterre.net) : planning de formations d'accès à la certification environnementale niveau 2, plaquette d'information réalisées par les instituts techniques, les coûts de la certification individuelle et collective, et dans les jours qui viennent quelques témoignages d'associés-coopérateurs entrés dans la démarche et qui ont souhaité partager leur expérience.

Nous restons à votre écoute, chers associés-coopérateurs, et sommes pleinement mobilisés avec votre Conseil d'administration, pour continuer à agir, à progresser ensemble, afin de concilier compétitivité, rendement et agro-écologie.

A l'heure où le contexte sanitaire tend à se dégrader sur nos territoires, nous vous renouvelons nos conseils de prudence pour vous, vos proches et votre environnement professionnel.

Vous souhaitant une bonne poursuite de vos travaux dans les champs,

Cordialement

Christoph Büren  
Président de VIVESCIA

Jean-Luc Jonet  
Directeur de la Coopérative et de ses filiales agricoles

